

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 4 décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Ablain-Saint-Nazaire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Dominique ROBILLART, Maire.

Etaient présents :

Mesdames, Brigitte DELORY, Jocelyne DOCQUOIS, Marie-Chantal MAGNIEZ, Jeanne LEPOIVRE, Elisabeth FRESKO et Hélène LEJEUNE.

Et Messieurs, Philippe VANTORRE, Dominique WOITTEZ, Francis FAUQUETTE, Patrick RODIER, Edouard LECLERCQ, Ludovic NAVEL et Christophe SAVREUX.

Etaient absents : Madame Dorothee WIDHEN (absente), Madame Betty DELABRE (absente), Madame Brigitte CHOQUET (absente qui avait donné procuration à Madame Brigitte DELORY), Monsieur Eric SEVIN (absent qui avait donné procuration à Monsieur Philippe VANTORRE) et Monsieur Julien HAUTREUX (absent qui avait donné procuration à Monsieur Ludovic NAVEL).

Monsieur Francis FAUQUETTE a été nommé pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Lecture du compte rendu précédent.

Il est donné lecture du compte rendu précédent (réunion du 10/10/2019)

Aucune observation n'est apportée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Tarifs du Centre de Loisirs Sans Hébergement du mois de Février 2020.

Monsieur le Maire fait part au Conseil du projet de reconduction du Centre de Loisirs pour les petites vacances de Février 2020, pour les enfants âgés de 3 à 12 ans avec une capacité maximum de 50 enfants.

Le Centre fonctionnera pendant les petites vacances uniquement l'après-midi (*du lundi au vendredi*) de 14 heures à 17 heures, avec possibilité d'accueil de 13 heures 30 à 14 heures et de 17 heures à 18 heures.

Tarifs des petites vacances de Février 2020 :

- Tranche 1 (*QF < 750*) : 17.50 € pour le séjour complet, soit ½ journée 3.5 €
- Tranche 2 (*QF de 751 à 960*) : 20.00 € pour le séjour complet, soit ½ journée 4.0 €
- Tranche 3 (*QF > de 961*) : 22.50 € pour le séjour complet, soit ½ journée 4.5 €

Ces tarifs sont fixés sans tarif dégressif, ni tarif extérieur **en forfait semaine uniquement**.

L'aide aux temps libres sera déduite de ce tarif à l'inscription.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces tarifs.

Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 0

Rémunérations animateurs Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour le centre de Février 2020.

Monsieur le Maire propose de reconduire les salaires de 2019.

Salaires Animateurs Petites Vacances la ½ journée

	Salaires 1/2
BAFA	30.00 €
STAGIAIRE BAFA	23.00 €
ANIMATEUR SANS FORMATION	14.00 €
PRIME SECOURISTE	2.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la reconduction des salaires à la ½ journée.

Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 0

Délibération sur l'instauration du droit de préemption sur les cessions de fonds de commerce.

Monsieur le Maire fait part au conseil de la nécessité de délibérer sur le droit de préemption sur les cessions de fonds de commerce dans la commune. En effet afin de préserver le tissu commercial du village, il a lieu d'être informé de la vente des commerces. Cette information peut permettre à la commune d'éviter la fermeture ou le changement de destination d'un local commercial.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'instauration de ce droit de préemption.

Pour : 17 Contre : 0, Abstention : 0

Attribution des marchés :

La commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 25 novembre 2019 afin d'analyser les offres des différents marchés en cours notamment :

L'Aménagement d'une Aire de Camping-Car rue Ponthiers :

Le marché est clos depuis le 31 octobre à 12h, il y a eu 16 retraits de dossiers et 8 dépôts d'offres. Le marché était composé d'une solution de base et d'une variante imposée (remplacement des murs de soutènement en billes de chêne par des murs de soutènement en gabions).

Ouverture des offres et analyse par le Cabinet REVAL :

Entreprise	Solution de base	Variante imposée : Gabions	Solution de base + variante imposée
DCE	173 891,15 €	2 859,30 €	176 750,45 €
AEI LAMBLIN	170 538,38 €	11 769,03 €	182 307,41 €
BROUTIN TP	173 973,10 €	3 635,90 €	177 609,00 €
ACTIF TP	167 418,38 €	4 845,04 €	172 263,42 €
SOTRAIX	180 098,10 €	-4 177,60 €	175 920,50 €
EIFFAGE	163 130,10 €	4 117,50 €	167 247,60 €
SNPC	164 028,20 €	6 192,30 €	170 220,50 €
SATN	185 703,40 €	-579,50 €	185 123,90 €

Après analyse, la société retenue est EIFFAGE pour un montant 167 247.60 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition d'attribution du marché à la société EIFFAGE.

Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 0

Création d'un cabinet Médical :

Le marché est clos depuis 12 aout 2019 à 12h, il y a eu 12 retraits de dossiers et 6 dépôts d'offres.

Le marché était composé de 5 lots avec une tranche ferme et une conditionnelle.

Lot 1: Gros Œuvre

Lot 2: Menuiserie Ext

Lot 3: Plomberie Sanitaire

Lot 4: Electricité

Lot 5: Métallerie.

Après négociation il a été décidé que la tranche conditionnelle des travaux serait réalisée par les services techniques.

Ouverture des offres et analyse par la société Opération Clés en Mains :

N°LOT		Entreprises	OFFRE DE BASE RETENUE en € HT
LOT N°1	Gros Œuvre	SAS SD BAT	57 000,00 €
LOT N°2	Menuiseries Ext	STEMAC	9 439,00 €
LOT N°3	Plomberie Sanitaire	THERMELEC	5 400,00 €
LOT N°4	Electricité	ACCART	10 991,68 €
LOT N°5	METALLERIE	GSMA	10 170,00 €
		TOTAL Général en € HT	93 000,68 €

Le marché est attribué :

Lot 1 à l'entreprise SAS SD BAT à Aix Noullette pour : 57 000 € HT

Lot 2 STEMAC à Aix Noulette pour : 9 439.00 € HT

Lot 3 THERMELEC à Ronchin pour 5 400.00 € HT

Lot 4 ACCART à Hermaville pour 10 991.68 € HT

Lot 5 GSMA à Bruay La Buissière pour 10 170.00 € HT

Dans le cadre de ce chantier, il a lieu de valider l'aménagement VRD et de prendre un coordinateur sécurité.

Devis VRD : entreprise AD à Souchez 18 820.33 € HT

Devis coordinateur Société SICO à Valenciennes 883.00 € HT

Monsieur le Maire précise qu'un dossier de subvention dans le cadre de la DETR 2020 sera déposé.

Dans cette demande de subvention, il faut savoir que l'achat de cette maison peut être intégrée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 1

Délibération sur la validation de l'itinéraire d'Artagnan.

Dans le cadre de l'Itinéraire de Promenade, le Conseil Départemental nous demande de délibérer sur l'ajout de nouveaux tronçons (21 à 25) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée validant la pratique équestre dans le cadre de l'itinéraire d'Artagnan (ci-joint le plan).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de nouveaux tronçons.

Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 0

Recensement de la population 2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été procédé à un découpage de la commune en 5 secteurs en vue du prochain recensement de la population qui se déroulera du 16 Janvier 2020 au 15 Février 2020.

Concernant le recrutement des agents recenseurs, celui-ci est terminé.

Une information sur les modalités de ce recensement sera distribuée dans les boites aux lettres et les habitants de chaque secteur seront également informés de l'identité de leur agent recenseur (*avec photo de l'agent*).

Concernant la rémunération des agents recenseurs, la Municipalité va percevoir une dotation forfaitaire d'environ de 3219 € pour l'ensemble des dépenses (*divers, salaires et charges sociales*).

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer l'enveloppe de rémunération du coordonnateur à 1000 €.

Chaque agent recenseur percevra pour son secteur une somme forfaitaire de 90.27 euros *brut* (30.09 € pour la reconnaissance du secteur et 30.09 € brut par formation) ainsi qu'une somme de 70 centimes par feuille de logement et 85 centimes par feuille de recensement (*brut*).

Monsieur le Maire propose également les primes suivantes :

- **prime d'avancement de collecte** : 30 euros *brut* si le taux de logements enquêtés en fin de 1^{ère} semaine de collecte est supérieur ou égal à 30 %,
- **prime d'avancement de collecte** : 30 euros *brut* si le taux de logements enquêtés en fin de 2^{ème} semaine de collecte est supérieur ou égal à 60 %,
- **prime d'avancement de collecte** : 30 euros *brut* si le taux de logements enquêtés en fin de 3^{ème} semaine de collecte est supérieur ou égal à 85 %,
- **prime de fin de collecte** : 30 euros *brut* si le taux de logements enquêtés en fin de collecte est supérieur ou égal à 97 %,
- **prime de qualité du travail** : 60 euros *brut* pour la qualité du travail (*tenue du carnet de tournée, numérotation des questionnaires, classement des imprimés collectés*).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 0

DIVERS :

Subventions exceptionnelles

Un courrier de l'association « Pour les Mômes », section boxe, a été adressé à Monsieur WOITTEZ, sollicitant la commune pour une aide à l'achat d'un Ring. La commission de finances s'est réunie le 26 novembre dernier, afin d'examiner cette demande. Celle-ci propose une subvention exceptionnelle de 1000 €. Monsieur WOITTEZ précise que le stockage a été validé avec les services techniques, et que le montage et démontage sera effectué par les membres de l'association.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette subvention exceptionnelle.

Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 0

Achat de chemises pour l'harmonie municipale

Monsieur WOITTEZ Dominique fait part au conseil d'une demande de participation à l'achat de chemises pour l'harmonie municipale, le montant de la facture s'élève à 1949.40 €.

Monsieur le Maire met au vote cet achat.

Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 2

Décision modificative budgétaire

La commission de finances s'est réunie, le 26 Novembre dernier, après avoir étudié l'ensemble des dépenses et des recettes, il a lieu de prendre une décision modificative du compte

022 dépenses imprévues (solde 90 000 €) de 10 000€ vers le compte 64 charges de personnel.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.

Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 0

Convention CAF renouvellement du contrat colo

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le contrat de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune. En effet, dans le cadre de son Schéma Directeur d'Action Sociale, la Caisse d'Allocations Familiales d'Arras a souhaité redéfinir son implication dans le domaine des vacances et des loisirs et plus particulièrement en ce qui concerne les séjours en colonies. Ce contrat d'une durée de 1 an vise à améliorer la qualité de séjour des enfants en prenant en compte les attentes et les besoins des enfants et des familles. Ce contrat colo concerne le séjour 2020 du 4 juillet au 18 juillet 2020 pour 15 enfants.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat colo.

Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 0

Garantie d'emprunt Pas de Calais Habitat.

Dans le cadre du plan logement mis en œuvre par la Caisse des Dépôts permettant de compenser la Réduction de Loyer Solidaire (RLS), Pas de Calais Habitat a procédé avec cette dernière au

réaménagement d'une partie de sa dette. Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir garantir l'emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la résidence Dambrine.

En effet, la société Pas de Calais Habitat souhaite que la commune se porte de nouveau garant de l'emprunt renégocié.

N° de prêt initial	Nouveau N° de prêt	Index	Taux d'intérêt appliqué	Date d'effet du prêt	Date de dernière échéance	Durée résiduelle (an)	Périodicité des échéances	Profil d'amortissement	Capital restant dû (C)	Taux de progressivité échéance appliqué (%)
1297244	1343153	LA-1A	1,65	31/01/2019	01/04/2033	14	Annuelle	Prêts avec Intérêts différés (ID)	29848,71	-2,66

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la garantie d'emprunt de Pas de Calais Habitat.

Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 0

Participation aux frais de repas du personnel communal

Dans le cadre d'un contrôle URSSAF, la commune a été avertie d'une anomalie concernant les repas pris par le personnel de cantine (différence repas pris et facturés). De ce fait, il a lieu de rétablir la situation, en facturant aux agents de cantine, leurs repas pris sur place. La commission des finances propose de facturer les repas aux agents au prix de 3.00 €. Une facture leur sera adressée chaque fin de mois, comme à l'ensemble des enfants fréquentant la cantine.

Après explication à l'ensemble du conseil, de la nécessité de mettre en place cette mesure (le paiement du repas par les agents de cantine), celui-ci demande le report du vote. En effet, il a lieu d'informer l'ensemble du personnel concerné avant sa mise en place. Une réunion sera bientôt proposée dans ce sens.

Achat d'une balayeuse

La commune a un contrat avec la société Soleil Hugo qui effectue un passage par trimestre du nettoyage des caniveaux de la commune et si besoin nous la sollicitons pour des passages supplémentaires (Coût : par an 1 768.80 €, et exceptionnellement en 2016 avec les inondations 5 996 €). Afin de diminuer le coût annuel de ces nettoyages, il est préconisé l'achat d'une balayeuse.

Un devis a été demandé à la société Patoux Motoculteur pour un montant de 8 850€ HT

Monsieur VANTORRE Philippe précise à l'ensemble du conseil que la CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) serait intéressée par cet achat en mutualisation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la consultation de la CUMA avant l'achat.

Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 0

Aménagement PMR Mairie

Dans le cadre du Marché de l'aménagement PMR de la Mairie, il a lieu de prendre deux délibérations :

Une pour les Honoraires de l'Architecte Monsieur HACCART soit un montant de 5 704.00 € HT.

Une seconde pour la sous-traitance d'un cabinet de maîtrise d'œuvre soit la société SYNERGIE CONCEPT à Hénin-Beaumont pour un montant de 1 996.40 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'intervention d'un maître d'œuvre et les honoraires de Monsieur HACCART.

Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 0

Compte rendu des adjoints :

Monsieur Philippe VANTORRE :

Les travaux des vestiaires ont été réceptionnés, il reste quelques réglages à effectuer avant de remettre les clés au club.

Les aménagements, de voiries rue Garés, sont terminés ainsi que la voie piétonne rue d'Arras. Les 3 stops aux croisements de la rue d'Arras et de la rue d'Arras Prolongée vont être posés afin de réduire la vitesse. Les radars pédagogiques solaires vont être installés prochainement à l'entrée et à la sortie du village.

Madame Brigitte DELORY :

Le conseil d'école a eu lieu le 8 novembre dernier, le premier, pour la directrice Madame JUSKOWIAK, il nous a été confirmé les effectifs de cette année soit 184 enfants, il semblerait qu'une petite baisse d'effectif pour l'année prochaine soit à envisager. La commune a été sollicitée pour l'achat de matériel : d'une boîte aux lettres pour les parents d'élèves et de bancs pour la maternelle.

La distribution des colis de Noël du CCAS aura lieu le vendredi 20 décembre de 14h à 16 h.

La commission enfance jeunesse continue à travailler sur différents projets, une réunion aura lieu le mardi 10 Décembre à 18h.

Une enquête de satisfaction sur le CLSH, les mercredis récréatifs, la médiathèque, l'étude surveillée a été distribuée aux parents (170 distribués), 44 retours. Après analyse, l'ensemble des parents sont satisfaits de l'ensemble des services, quelques parents souhaiteraient une ouverture des centres de loisirs à la journée pour les petites vacances avec cantine. La commission va étudier cette demande en termes de coûts de personnel et d'activités supplémentaires.

Le projet éducatif de territoire est en cours de rédaction pour l'année 2020.

Madame Jocelyne DOCQUOIS :

La bourse aux jouets a eu lieu le 30 novembre dernier après midi, elle a réuni plus de 35 exposants dans les deux salles.

Le Téléthon aura lieu le week-end des 6 et 7 décembre, une pièce de théâtre aura lieu le vendredi soir et un repas le samedi avec diverses animations ainsi qu'un marché de Noël dans la salle municipale.

Le 19 décembre après-midi aura lieu le Noël des enfants de l'école des Verts monts.

Madame DOCQUOIS précise que le Noël des communaux aura lieu le vendredi 20 décembre à 19h.

Monsieur Dominique WOITTEZ

Monsieur WOITTEZ annonce que la situation financière est saine.

Fin 21h45